

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 juin 2021

Date de l'annonce publique : 04/06/2021

Date de la convocation des conseillers : 04/06/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	13
Référence	CC.2021-6-14 - 9.0	
Point de l'ordre du jour	9.0	
Objet	Réaménagement de la rue des Sacrifiés avec pose d'un axe d'eaux pluviales - Projet.	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif au réaménagement de la rue des Sacrifiés avec pose d'un axe d'eaux pluviales ;
Considérant que le projet se compose de deux lots :

1. Lot 1 : Pose d'un axe d'eaux pluviales entre la rue des Sacrifiés et l'Alzette.
2. Lot 2 : Réaménagement de la rue des Sacrifiés qui se décline en trois parties. ;

Considérant que le projet, établi le 14/06/2021 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 2.952.611,54 € ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2021 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/520/211000/20002	Pose d'un axe d'eau pluviale dans la rue des Sacrifiés et la rue de l'Alzette à Roeser - Frais d'études	105.000,00
4/520/222100/20002	Pose d'un axe d'eau pluviale dans la rue des Sacrifiés et la rue de l'Alzette à Roeser – Travaux	5.000,00

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif à la pose d'un axe d'eaux pluviales entre la rue des Sacrifiés et la rue de l'Alzette et au réaménagement de la rue des Sacrifiés.

Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Réaménagement de la rue des Sacrifiés avec pose d'un axe d'eaux pluviales	
1. Travaux préliminaires pour l'ensemble des travaux	38.750,00
2. Travaux de pose d'un axe eaux pluviales	691.282,50



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
3. Travaux de réaménagement de la rue des Sacrifiés	1.211.295,50
4. Hors bordereau	708.672,00
Total des travaux - Part administration communale de Roeser	2.650.000,00
5. Part : réseaux Sudenergie	33.575,00
6. Part : réseaux Creos	51.106,00
7. Part Eltrona	34.988,00
Total hors TVA	2.769.669,00
Total des honoraires hors TVA	302.611,54
Total des travaux et honoraires hors TVA	2.952.611,54
TVA 17% sur travaux et honoraires	501.943,96
Total général (montant arrondi)	3.460.000,00

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106 - 10° de la loi communale et de l'article 144 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 28 juin 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,